

TÉTSAVÉ

5775



n°258



LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Dieu demande aux enfants d'Israël de donner de l'huile d'olive pure à Moché afin qu'Aharon le grand prêtre, allume la Ménorah (le candélabre) d'une flamme perpétuelle. Puis la Torah décrit les habits que les prêtres (cohanim) devaient porter durant le service dans le Temple :

1. le «Kétonète» (tunique en lin)
2. le «Mikhnassaim» (caleçon en lin)
3. le «Mitznéfète» (coiffe en lin)
4. le «Avnète» (large ceinture en tissu). Le Grand Prêtre (Cohen Gadol) devait porter en plus :
5. le «Efod» (tablier tissé en laine bleue, pourpre, et rouge, en lin, et en fils d'or).
6. le «Hoshen» (pectoral avec douze pierres précieuses aux noms des douze tribus).
7. le «Mé'il» (robe dont le bord inférieur était tissé de clochettes).
8. le «Tzitz» (plaque d'or sur laquelle était gravé le nom de Dieu et qui était placée sur son front).

La Paracha nous décrit aussi les directives transmises par Dieu concernant l'intronisation d'Aharon et de ses quatre fils (Nadav, Avihou, Elazar, et Itamar) en tant que prêtres, et la construction de l'autel en or sur lequel seront brûlés les «Kétorète» (encens).

Dédié à l'élévation de l'âme
de Philippe Its'hak ben Aziza



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Connaître son interlocuteur

Le Rambam dit dans Le Guide des Égarés (3, 45) que la raison pour laquelle Hachem a ordonné de revêtir les cohanim de beaux vêtements de bonne qualité, des vêtements saints qui soient une gloire pour lui, est qu'aux yeux de la plupart des gens. L'importance de l'homme ne se mesure pas à sa forme véritable, mais à la perfection de son corps et à la beauté de ses habits.

Lorsqu'il a un corps parfait et des habits somptueux, la plupart des gens considèrent cela comme une grande perfection. Imaginons en nous-mêmes le cohen gadol dans sa sainteté, sa gloire et sa purification par le service le plus intérieur dans le saint des saints !

N'est-ce pas comme si un prince d'en haut se tenait là pour servir, avec une couronne de sainteté ! Et tout le public du peuple de Hachem se rassemble, le suit des yeux avec une crainte révérencielle et absorbe l'éclat de son service de sainteté.

Les bnei Israël goûtent à ce moment-là un peu des délices de la vie éternelle, des fleuves de pensées de techouva s'agitent en eux comme des sources pures. Aux yeux de tous, le cohen gadol était considéré comme un symbole de pureté et de sainteté, qui relie les bnei Israël à leur Père des Cieux. La crème du peuple sert dans l'endroit le plus sacré d'Erets Israël, l'endroit du Temple à Jérusalem. Et pourtant, la Torah ordonne de prendre aussi en considération les gens simples qui comprennent peu de choses, et dont tous les concepts sur le cohen gadol se réduisent à ses vêtements...

Le Talmud traité Méguila (9a) raconte que le roi Ptolémée avait rassemblé soixante-douze anciens et leur avait ordonné de traduire la Torah en Grec pour pouvoir comprendre ce qui y était écrit. Le Saint béni soit-Il a mis dans le cœur de chacun qu'ils soient tous d'accord pour changer la traduction du verset "Moché prit sa femme et ses enfants et les fit monter sur l'âne." Au lieu de cela, ils ont écrit: "et les fit monter sur celui qui transporte les hommes", c'est-à-dire le chameau, afin que Ptolémée ne dise pas: "Moché votre maître n'avait ni cheval ni chameau."

Cela nous montre combien les Sages comprenaient la façon de penser de l'ensemble des gens sur des sujets élevés. S'ils avaient écrit explicitement "il les fit monter sur l'âne", il en aurait découlé une perte pour la gloire de Moché et de sa Torah. Car en ce qui concerne Ptolémée et ceux qui lui ressemblent, la grandeur de l'homme se mesure à sa richesse et à son aspect extérieur, et un Moché qui fait monter sa famille sur un âne, il n'est pas possible pour eux qu'il soit un dirigeant. C'est à nous de voir et de distinguer entre ce que perçoit quelqu'un de véritablement intelligent et quelqu'un d'ordinaire dont la réflexion est guidée par l'imagination, qui n'est pas capable d'apprécier ni de comprendre une chose selon sa vérité. Cette personne ne s'occupe que des éléments extérieurs superficiels, d'après lesquels il décide s'il doit respecter ou ne pas respecter.

PARACHA : TÉTSAVÉ



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 18h12 • Sortie : 19h19

Villes dans le monde

Lyon	18h05 • 19h10	Nice	17h58 • 19h01	Los Angeles	17h29 • 18h26
Marseille	18h06 • 19h09	Jerusalem	16h55 • 18h13	New-York	17h26 • 18h27
Strasbourg	17h51 • 18h58	Tel-Aviv	17h06 • 18h14	Londres	17h18 • 18h29
Toulouse	18h21 • 19h24	Bruxelles	18h01 • 19h11	Casablanca	18h06 • 19h03



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Le chidoukh de la fille du Sfata Emet

Chémot (28, 19) : « Troisième rangée : un léchem, un chebo et un a'hlama »

L'un de ses 'hassidim rentra un jour chez le Sfata Emet de Gour parce qu'on proposait à sa fille un chidoukh avec un excellent jeune homme, mais voilà, le frère de ce jeune homme n'était pas du tout religieux, pour dire le moins. Devait-il accepter la proposition, ou la refuser ?

C'était la semaine de la paracha Tetsavé. Le Rabbi lui répondit : Dans la paracha de la semaine, il est dit : "Troisième rangée : un léchem, un chebo et un a'hlama". On peut y lire l'allusion suivante : lechem chebo, regarde "le nom qui est en lui" (sa bonne renommée), ve-a'h, lama ? ("et le frère, pourquoi ?").

Pas besoin de regarder son frère... accepte ce chidoukh, et il réussira.



"ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES"



Rabbi de Belz



AU "HASARD" ...

Biographie : Le Maharcham

Parmi les plus grands de son temps, on compte Rabbi Chalom Mordekhai HaCohen Schwadron, auteur des Responsa du Maharcham. Ses nombreuses réponses halakhiques sont connues dans le monde des rabbanim et sont acceptées comme faisant autorité, sans qu'il soit possible de les contester. Il a été Rav dans les villes de Putik, Jizlowitz, Botchats et Brejan, et on l'appelle du nom de cette dernière, "e Maharcham de Brejan".

Outre sa grandeur en Torah, il était connu comme un tsadik et un kabbaliste, et s'est également beaucoup rapproché des Admorim de sa génération, comme Rabbi Sar Chalom de Belz et Rabbi Avraham de Stretchin. Il était très proche du Admor Rabbi David Moché de Tchortkow. A Tchortkow il a fait la connaissance d'un étudiant en Torah qui est par la suite devenu célèbre, Rabbi Méir Schapira de Lublin, fondateur de la Yéchiva des Sages de Lublin et du Daf HaYomi. Il lui a donné la semikha de manière généreuse avec l'autorisation de juger et de trancher en matière de halakha. Il ressemblait à un ange de D.ieu, au point que même les non-juifs le respectaient comme un roi. De plus, ils venaient souvent chez lui pour lui demander conseil, et aussi pour qu'il tranche dans les querelles entre eux.

Dans son testament, il a demandé à ce qu'on n'inscrive sur sa tombe aucun qualificatif, mais uniquement le nom de ses oeuvres. Sa vie se termina le 16 Chevat 5671, et son âme monta vers la yéchiva céleste pour jouir de la lumière réservée aux justes. La mémoire du tsadik est une bénédiction.



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

La prison du docteur

Bien avant la fête de Chavouot, Rav Leverton – Chalia'h du Rabbi à West Windsor, New Jersey – avait contacté bon nombre des fidèles juifs de sa communauté : il les invitait à se rendre à la synagogue le matin de Chavouot pour écouter la traditionnelle lecture des Dix Commandements. L'un de ces fidèles, le docteur Fischer, avait fermement décliné la proposition : «Je suis à la tête d'un grand Centre Médical ; il m'est impossible de m'absenter au milieu de la semaine, même pour quelques heures !».

Cependant, le matin de Chavouot, Rav Leverton fut agréablement surpris de l'apercevoir entrer dans la synagogue pour la lecture de la Torah.

Que s'était-il passé ? Pourquoi le docteur si occupé avait-il changé d'avis ?

Lors du Kiddouch (collation) qui suivit l'office, le docteur se leva et demanda à prendre la parole : «Je me rendais en voiture à l'hôpital ce matin et j'ai vu quelque chose que je n'avais jamais vu auparavant : trois jeunes Loubavitch qui marchaient sur le bas-côté de l'autoroute !

Je me suis arrêté à leur hauteur et leur ai demandé ce qu'ils faisaient : se rendaient-ils compte du danger de leur démarche ?

Et surtout : où allaient-ils de ce pas décidé alors qu'il ne se trouve aucune synagogue dans les environs ?

Ils m'expliquèrent qu'ils allaient compléter un Minyane (assemblée de dix Juifs, nécessaires pour lire la Torah) ! Où ? Je vous le donne en mille : dans la prison locale afin que les détenus juifs puissent écouter la lecture des Dix Commandements !

A ce moment, je me suis posé la question : ne suis-je pas plus prisonnier que ces détenus ? Si eux peuvent – grâce au mouvement Loubavitch – constituer un Minyane en prison, moi aussi j'ai la possibilité de me joindre à un Minyane !

J'ai fait demi-tour et me suis rendu ici au Minyane : le travail peut attendre !».

Tous les fidèles présents au Kiddouch applaudirent spontanément.

Bien entendu, Rav Leverton raconta par la suite cette histoire sur Internet à ses «confrères» Chlou'him dans le monde entier ; il reçut en réponse un email de Rav Avi Richler, Chalia'h de Mullica Hill dans le New Jersey. Celui-ci travaille en étroite coordination avec l'Institut Aleph qui vient en aide aux prisonniers et soldats juifs :

«Je voudrais vous raconter l'autre côté de l'histoire. C'est moi qui avais demandé à ces jeunes gens de bien vouloir se rendre en prison pour Chavouot. D'habitude, ils séjournent le temps de la fête dans un hôtel à la base militaire de Fort Dix, à quelques minutes de marche de la prison.

J'ai reçu un coup de fil vendredi dernier m'annonçant qu'il y a deux semaines, un grand mur avait été érigé entre le camp militaire et la prison : les jeunes gens seraient donc obligés de contourner à pied cette muraille, c'est-à-dire d'effectuer une longue marche de cinq kilomètres aller.

Après quelques coups de fil frénétiques, j'ai réussi à contacter le gardien de la prison et il m'a indiqué un autre hôtel, un peu plus près : le seul problème était qu'ils devraient emprunter l'autoroute... à pied bien sûr puisque c'était Chavouot.

Il semble que D.ieu sait ce qu'il fait et tenait à ce que tous les fidèles se trouvent bien à la synagogue à Chavouot !

Peut-être ce docteur n'aurait-il jamais fait l'effort de se rendre à la synagogue pour écouter les Dix Commandements si ce mur n'avait pas été érigé !

Traduit par Feiga Lubecki

La sidra de la semaine



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Les bougies de Chabbath, pourquoi ? (Rav Ichai ASSAYAG)

Pourquoi doit-on allumer les bougies de Chabbath ?

La Mitsva des bougies de Chabbath a été instituée pour assurer le Chalom Bayit le Chabbath. Vu qu'il est interdit d'allumer la lumière pendant Chabbath et que prendre son repas dans l'obscurité est voué à la dispute, nos Sages ont instituée l'allumage des bougies pour assurer une ambiance agréable pendant le repas du Chabbath.

Cette Mitsva incombe à l'homme comme à la femme. D'ailleurs, un célibataire ou un homme marié qui passe un Chabbath sans sa femme, aura l'obligation d'allumer les bougies avec Brakha.

Pourtant, cette Mitsva a été confiée à la femme, et nos Sages expliquent qu'étant donné que 'Hava a "provoqué" que l'humanité s'éteigne, c'est-à-dire que l'homme n'est pas éternel et doit mourir, c'est pour cela qu'elle a reçu la possibilité de réparer sa faute en allumant de la lumière dans tous les foyers juifs.



PERLE HASSIDIQUE

« Il importe de ne considérer que les aspects positifs d'une personne, pour lui permettre de corriger ses erreurs. »

(Rabbi Na'hman de Breslev)

QUIZZ PARACHA

1. Quelles sont les deux précautions qui étaient prises pour assurer la pureté de l'huile de la Ménorah ?
2. Citer les huit vêtements du Cohen Gadol.
3. Pourquoi les noms des fils de Yaacov étaient-ils gravés sur les pierres de L'Ephod ?

1. Les olives étaient pilées dans un mortier et non pressées sous la meule afin qu'il n'y ait pas de dépôt et seule la première goutte était utilisée pour la Ménorah.
 2. 'Hochen, (pectoral), Ephod (tablier), Me'il (robe), Ketonet (tunique brodée), Mitznefet (tiare), Avnet (ceinture), Tzitz (plaque d'or) et Mikhnas-salim (caléçons).
 3. Afin que le Saint béni soit-il voie les noms des tribus inscrits devant lui et qu'il se souvienne de leurs mérites.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israel : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU